

A l'attention de Mme Charline Avenel,
rectrice de l'académie de Versailles

Le 6 juillet 2023.

Objet : affectation et répartition des lauréats dans les 4 départements

Madame la rectrice,

Une nouvelle fois, vous avez constaté comme nous que les différents concours CRPE n'ont pas fait le plein d'admis dans l'académie de Versailles.

Lors du CSA du 23 juin, à notre question sur le volume respectif des admis dans les 4 départements, vous nous avez répondu que les affectations seraient attribuées dans cet ordre : CRPE principaux en premier, puis le supplémentaire, puis l'exceptionnel.

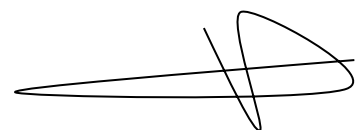
Or, depuis les premiers résultats du 15 juin, nous sommes sollicités par des lauréats des premiers CRPE qui demandent à pouvoir changer de département d'affectation.

La plupart de ces lauréats, qui demandent un changement de département, vous ont écrit pour vous faire part de leurs difficultés, notamment de déplacement. Alors que des centaines de postes de stagiaires ne sont pas pourvus, il n'est pas entendable que tous ces premiers lauréats ne puissent pas obtenir leur 1^{er} vœu.

Alors que l'académie de Versailles est déficitaire et alors que des contractuels vont être recrutés dans les 4 départements, il n'est pas acceptable que tous les lauréats ne soient pas satisfaits dans leur 1^{er} vœu et que ces lauréats renoncent, de fait, au bénéfice du concours pour (re)devenir contractuel dans le département demandé.

Nous vous transmettons avec ce courrier les demandes qui nous sont parvenues pour appuyer tous les recours formulés par les lauréats.

Vous remerciant de l'attention portée à la situation et dans l'attente de votre réponse, soyez assurée de notre parfaite considération.



pour la FNEC FP FO Versailles

Vincent Sermet,